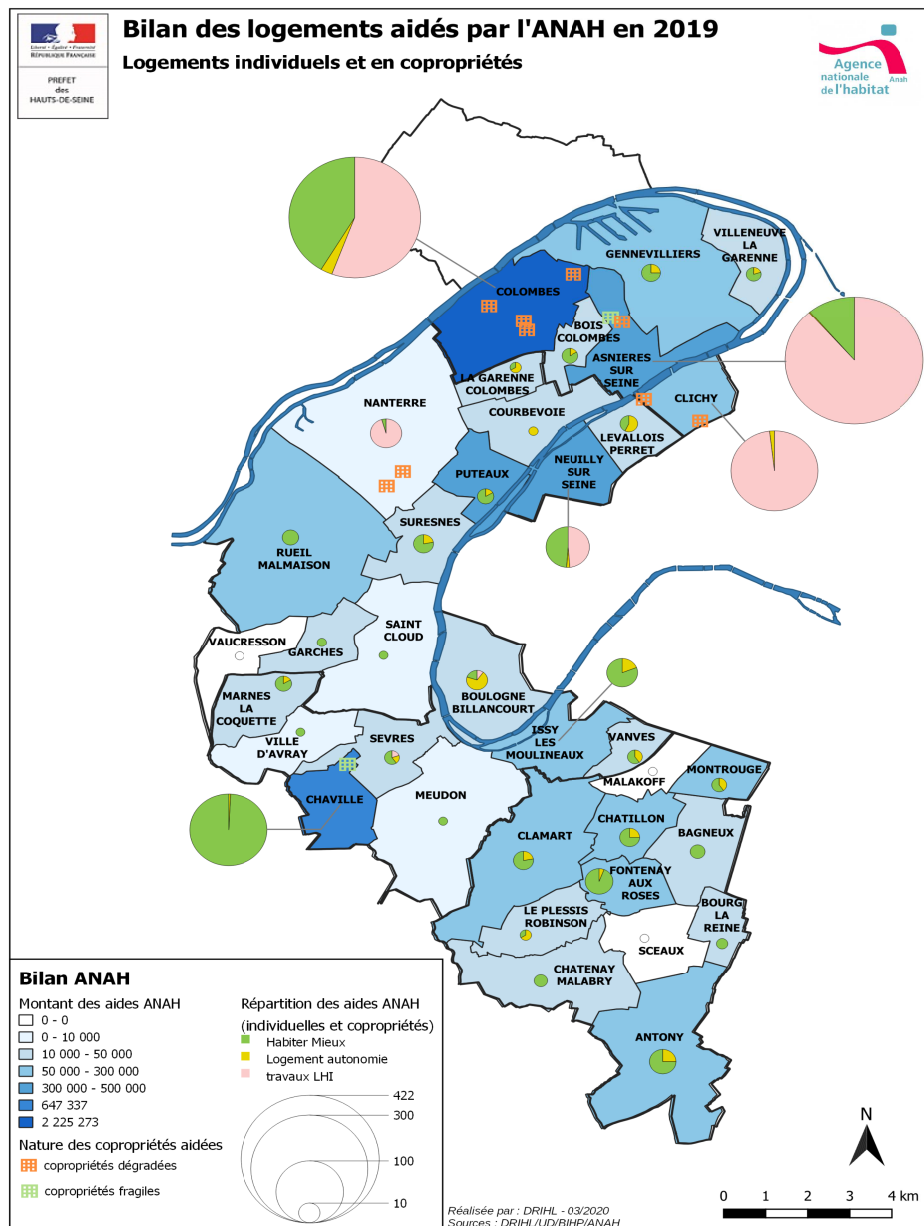


La carte suivante indique la répartition par commune du nombre de logements pour lesquels des subventions ont été accordées par l'Anah en 2019 :



DRIHL Hauts-de-Seine
Bilan 2019 des aides de l'ANAH

En 2019, la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat dans le département des Hauts-de-Seine a contribué à l'amélioration de 1 349 logements privés en octroyant des subventions à hauteur de 5 747 566 €.

LES PRIORITES D'INTERVENTION DE L'ANAH

En 2019, les priorités de l'Agence sont les suivantes :

- la massification de la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux » ;
- la prévention et le redressement des copropriétés : plans « Initiative Copropriétés » ;
- la lutte contre les fractures sociales : LHI, programme « autonomie », plan « Logement d'abord ».

La lutte contre la précarité énergétique, action fortement mise en avant à l'échelle nationale dans le cadre du dispositif Habiter Mieux, représente une part importante parmi les dossiers aidés en 2019 (481 logements, soit 35 % des logements aidés, près de 50 % du montant des aides). Près de 2,8 millions d'euros d'aides ont été attribués à ce titre. Cette augmentation significative s'explique notamment par la montée en puissance de l'aide « Habiter Mieux Copropriété ». Cette année a aussi été marquée par la mise en place du programme Habiter mieux Agilité. Seuls 103 logements ont été aidés à ce titre. La cible de ce dernier programme est la maison individuelle, ce qui est peu générateur de dossiers dans les Hauts de Seine,

La lutte contre l'habitat indigne et dégradé reste une priorité pour la délégation des Hauts-de-Seine. En 2019, 519 logements ont bénéficié d'aides pour des travaux de sortie d'habitat indigne ou dégradé. 1,1 millions d'euros ont été octroyés pour cette priorité d'action.

LES BENEFICIAIRES DES AIDES DE L'ANAH

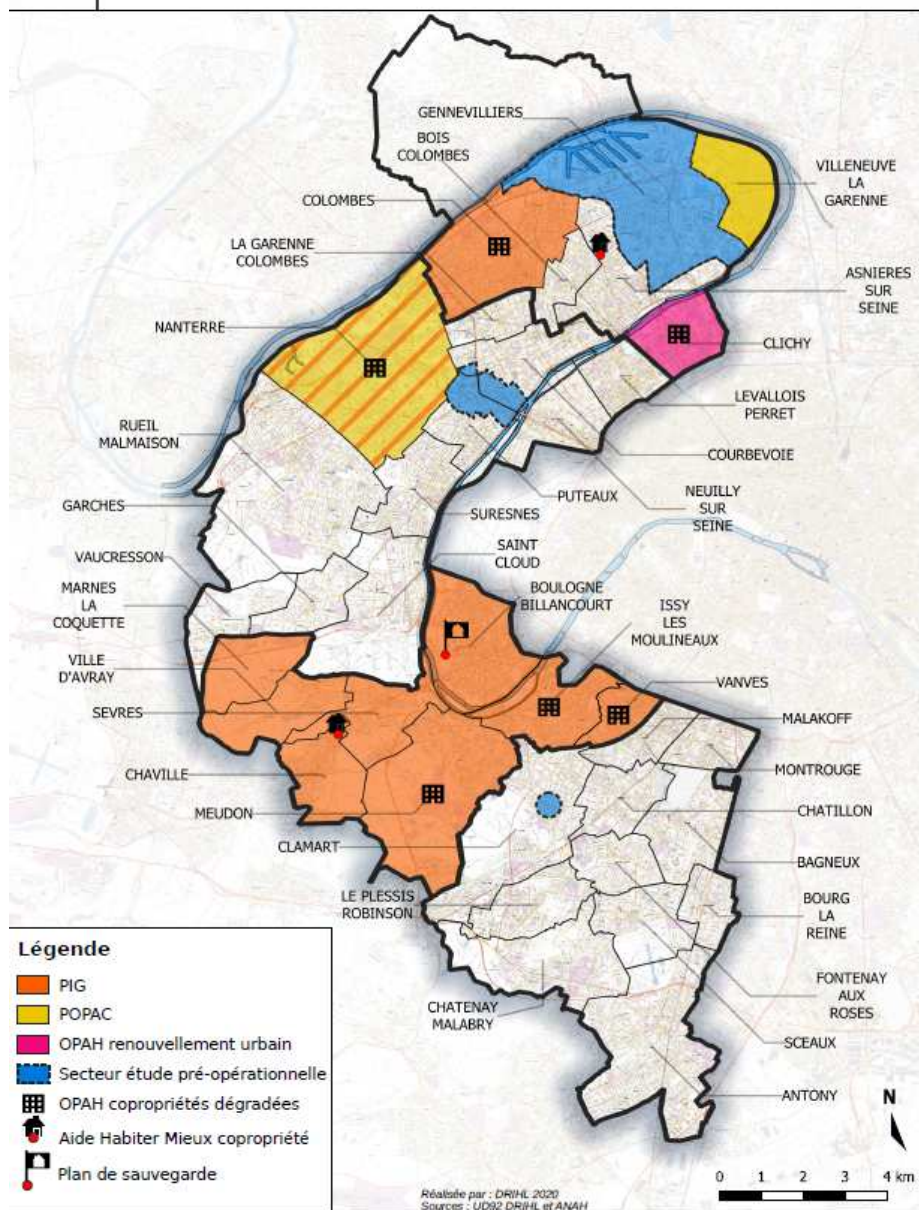
Les dotations allouées par la délégation locale de l'Anah dans les Hauts-de-Seine se décomposent de la façon suivante :

- subventions Anah aux travaux : 4 756 656 € (aides aux particuliers) ;
- subventions Anah à l'ingénierie : 990 910 € (aides aux collectivités).

Les aides aux travaux de l'Anah ont été attribuées pour :

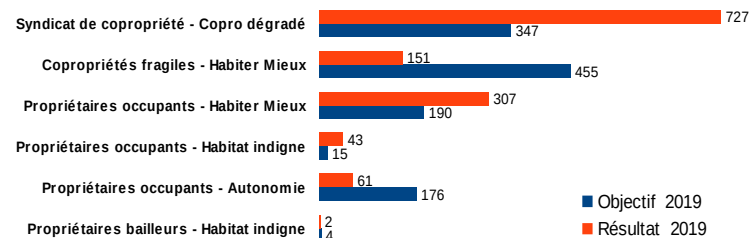
- 67 % aux syndicats des copropriétés (dossiers à l'immeuble) ;
- 32 % aux propriétaires occupants ;
- 1 % aux propriétaires bailleurs.





En termes d'objectifs, comme l'indique l'histogramme ci-dessous, les résultats obtenus dans les Hauts de Seine sont supérieurs à ceux fixés en début d'année par l'ANAH :

Nombre de logements aidés par catégorie de demandeur et priorité



LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE A LOYER MAÎTRISÉ

Parallèlement à ses missions d'amélioration des logements du parc privé, l'Anah participe au développement d'une offre de logements privés à loyer maîtrisé. Le propriétaire bailleur, en contrepartie d'un conventionnement avec ou sans travaux de son logement à loyer maîtrisé, peut bénéficier d'une déduction fiscale sur ses revenus fonciers. En cas de conventionnement avec travaux, le bailleur se voit octroyer une aide financière pour aider à l'amélioration de son bien.

Pour l'année 2019, 80 logements ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'Anah : 78 conventions sans travaux, et 2 conventions avec travaux.

L'ensemble de ces conventions signées en 2019 sont pour 67 logements en loyer intermédiaire (montant du loyer compris entre 13,76 €/m² et 20,17 €/m² selon la zone) et 11 logements en loyer social à 11,77 €/m² et 12,01 €/m². Les conventions en intermédiation locative (Solibail) représentent plus de la moitié des conventions Anah (52 logements conventionnés en Anah en Solibail parmi les 71 répertoriés en 2019).

LES OPERATIONS PROGRAMMEES DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Les logements subventionnés sont majoritairement inclus dans le périmètre d'un dispositif opérationnel (67 % en 2019), outil qui permet la mise en place d'une campagne d'information aux aides à la rénovation du bâti à destination des populations locales, d'une aide à la réflexion pour la prise de décision dans la réalisation des travaux pour les propriétaires et ensuite d'un accompagnement pour le suivi des opérations réalisées. Pour favoriser le développement de ces opérations programmées, l'Anah soutient les collectivités en participant au financement de leur suivi-animation réalisé par des opérateurs. En 2019, 7 programmes sont suivis dans le 92, pour lesquels l'Anah a alloué 990 991 € de subventions aux collectivités au titre de l'ingénierie.

Dossiers de subvention aux propriétaires	Nombre de logements	Subventions Anah
Secteur programmé	899	2 472 375,00 €
Secteur diffus	450	2 284 281,00 €

